

Collège des Ecoles Doctorales normandes

Réunion plénière du
9 mars 2022

Lieu	Horaire
<u>Caen</u> : Henri Bernard – 3 ^{ème} étage Bâtiment Présidence - Campus 1	14h - 17h

Ordre du jour :

- **Informations :**
 - Campagne MESR 2023 CD Handicap (Matthieu Leuillier)
 - Doctoriales 2023 (Matthieu Leuillier)
 - Cérémonie de remise des diplômes
 - Erasmus
 - VAE
 - Rapport d'activité
 - MT180
- **Points d'étape et points d'échanges :**
 - Point Budget Formation Doctorale 2023 (Matthieu Leuillier)
 - Demande de cotutelle pour un doctorant de droit (URN)
- **Dossiers à venir :**

François Dauphin annonce aux participants qu'en raison du format de la réunion en full distanciel, que cette réunion est enregistrée afin de faciliter la prise de note.

Note : Une bug ou une mauvaise manip sur zoom n'a pas permis de télécharger l'enregistrement effectué lors de la session.

I - Informations :

Election du nouveau directeur de l'ED DN

Suite au départ annoncé de M. Sébastien Adalid, directeur adjoint de l'ed DN, une élection pour son remplacement été organisée. Ces élections ont nommé le Pr Giles Raouls Corneille pour prendre la succession de M. Adalid.

Campagne MESR 2023 CD Handicap

Matthieu Leuillier rappelle que pour cette campagne, l'URN étant le seul établissement à dédier un CD établissement au titre du handicap pour la campagne 2023, seuls les étudiants souhaitant effectuer leur thèse ou qui sont actuellement en première année de thèse au sein de cet établissement sont concernés par le dispositif.

Rappel du calendrier :

- 20 Janvier 2023 : Lancement de la campagne de collecte des dossiers,
- 10 mars : Clôture de la campagne de collecte,
- 16 mars : Entretien d'accompagnement avec Christelle Boulanger, Philippe Brun, Pascal Hilber, Matthieu Leuillier et Céline Martin,
- 13 et 14 avril : Audition scientifique avec classement des dossiers devant un jury composé des Vices-Président-e-s URN (invités de droit), Leslie Amiot, Diane Bedoin, Philippe Brun, François Dauphin, Julien Despois, Pascal Hilber et Matthieu Leuillier. Christelle Boulanger sera également présente pour préparer l'accompagnement et les besoins du/de la candidat(e) classé(e) premier(e).
- Avant le 12 mai : Dépôt des dossiers classés sur la plateforme du MESR.

A ce jour nous avons 4 candidats qui se sont manifestés.

En parallèle de cette campagne, le ministère lance une campagne de communication sur leur site web institutionnel qui a pour objectif de valoriser les docteurs ayant bénéficié d'un contrat doctoral au titre du handicap et qui sont aujourd'hui en emploi.

Mme Sautreuil, Docteur 2019 de la promotion 2016 ayant bénéficié d'un contrat doctoral URN fléché au titre du handicap, rencontrera Mme Le Ny, jeudi 16 mars prochain pour réaliser un entretien et une série de photo en noir et blanc qui sera publié sur le site du ministère.

Mobilité internationale Erasmus +

Contexte : Le nouveau programme Erasmus+ vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027. Ce programme offre aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et, d'une manière générale, aux jeunes de moins de 30 ans, avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité.

Dans le cadre du programme Erasmus+, la ComUE Normandie Université lance un appel à candidatures pour une mobilité à destination des doctorants des établissements de l'ESR normands. L'appel sur la convention 2021 est maintenant close. De ce fait, Normandie université est passé sur la convention 2022.

Les séjours peuvent toujours s'organiser sur une période courant de ce jour jusqu'en septembre 2023 inclus.

Pour rappel, la durée des séjours doit être comprise entre 5 jours et 12 mois hors voyage (les séjours entre 1 et 2 mois ne sont pas éligibles). Le programme permet de réaliser plusieurs mobilités dans la limite de 12 mois par cycle d'étude et concerne les doctorants ayant des besoins spécifiques. Il est possible d'organiser des mobilités hybrides, ainsi que pour le personnel des établissements.

Cette nouvelle convention permet également des actions de sensibilisation pour les étudiants (inclusion, développement durable,

actions diverses liées au programme Erasmus) avec un budget spécifique de 400€ par doctorant financé.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mars 2023 pour la seconde campagne. En raison de l'épuisement du budget pour les destinations vers les pays non membre du programme (qui correspond à 20% du budget), les nouvelles demandes ne concerteront que les pays Européen.

M. Mouralis demande quelles sont les aires géographiques concernées ? Uniquement l'UE ? d'autres Etats partenaires ? Aurore lui répond que tous les pays peuvent faire partie du programme mais le budget pour les pays hors Europe est limité à 20% du budget global de la convention.

Françoise Guyot demande si le 15 mars est la date limite de dépôt des demandes ou le jour du comité de sélection ? Aurore précise que cette date est la date limite de dépôt des dossiers. Le comité aura lieu ultérieurement.

Cérémonie de remise des diplômes

Pour rappel, l'édition 2023 de la cérémonie de remise des diplômes qui honorerai la promotion des docteurs de 2022 aura lieu à l'INSA Rouen Normandie le vendredi 31 mars à partir de 19h.

Au 01/03/2023, sur le 311 docteur de cette promotion, nous avons eu la confirmation de la présence de 109 docteurs et de 161 accompagnateur.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions s'arrêtent au vendredi 17 mars à 12h00.

FD rappel aux directions et directions adjointes ED ainsi qu'au établissement de bien confirmer leur présence lors de la cérémonie (auprès de François pour les ED, auprès du service Communication de NU pour les responsables des établissements).

MT180

Contexte : Depuis 2014, Normandie Université et le CNRS Normandie organisent l'édition normande du concours Ma thèse en 180 secondes. Ce concours permet aux doctorants de présenter en 3 minutes leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire profane et diversifié.

Pour cette édition 2023, 20 candidats ont participé au demi final régional qui s'est tenu au Havre à la salle de conférence de l'ISEL ce jeudi 02 mars. Parmi ces candidats, 12 ont été sélectionnés par un jury composé de Céline Picard, Annie-Claude Gaumont, Philippe Pareige, d'une personne du CNRS et François Dauphin.

Voici la liste des 12 finalistes qui participeront à la finale normande aura lieu le 23 mars 2023 au Havre à l'ISEL:

- Paul BUREL (URN, nBISE)
- Nicolas DAVID (INSA, NC)
- Anaïs HAMEL (UCN, HSRT)
- Paul PESEUX (URN, MIIS)
- Angelina GIRET (ULHN, NH)
- Élodie FRAILE, (UCN, HSRT)
- Mélanie FORTIER (URN, nBISE)
- Olivier MASTON (ULHN, PSIME)
- Valentin TRAVERS-LESAGE (UCN, NC)
- Anaïs LEROY, (URN, nBISE)
- Perle HERMANT (UCN, NC)
- Caroline LAHOGUE (UCN, nBISE)

Site web de leur portrait : <https://www.normandie-univ.fr/formation-doctorale/mediation-scientifique/mt180/mt180-edition-2023/finalistes-normands-mt180-2023/>

Point sur les modalités de candidature et attribution des contrats doctoraux établissements

FD rappelle les différentes dates concernant les échanges/concertation avec les établissements :

9 janvier 2023 : Pôle Recherche NU, Pôle Formation Doctorale NU, ED, VP/Direction Recherche

27 janvier 2023 : VP Unicaen et ED

6 mars 2023 : Pôle Formation Doctorale NU, VP/Direction Recherche

Le 4 avril 2023 prochain se tiendra une réunion de 10h à 12h entre les VP/Direction Recherche, Directions ED, Pôle Formation Doctorale NU.

Doctoriales

Contexte : Le séminaire « Les Doctoriales » est un séminaire consacré à l'entrepreneuriat, organisé tous les deux ans par les établissements de Normandie Université et par CY Cergy Paris Université.

L'édition 2023 qui devait se dérouler le du 03 au 06 mars à Cergy-Pontoise sur le site de la turbine a été annulé en raison du faible nombre d'inscrit ainsi que des retours par mail reçu.

Pour l'édition 2024, les CED de Normandie Université et de Cergy-Pontoise vont retravailler le format des doctoriales et revenir sur les fondamentaux avec des doctoriales plus accès sur les compétences des doctorants.

Dans cette perspective, une enquête à destination des doctorants normands et de Cergy a été lancé cette semaine afin d'avoir un retour sur leur besoin (<https://ent.normandie-univ.fr/sondages/index.php?r=survey/index&sid=834128&lang=fr>).

Pour 2023, un webinaire sur les compétences, en partenariat avec Cergy sera proposé aux doctorants normand et de CY courant mai.

VAE – Retour de la première commission

Suite au premier dossier qui nous a été remonté et qui a été instruit le 12 juillet 2022, plusieurs questions ont été soulevé, notamment en ce qui concerne le volume d'expérience demandé (1 ans) alors qu'une thèse se fait en 3 ans.

Ce dossier a également soulevé plusieurs interrogations portant sur la durée de la période minimale d'expérience, la définition du début de la période d'expérience ainsi que la prise en compte des compétences attendues d'un docteur (i.e. RNCP).

Pour répondre aux problématiques soulevés, le groupe de travail VAE qui s'est réunié (le 08/03/2023) à proposer ces aménagements :

• Phase d'éligibilité administrative / Commission inter-établissement incluant l'ED concernée

Prise en compte d'une durée minimale d'expérience de 24 mois sur un (ou +) profil(s) de poste équivalents

Définition de la (des) fiche(s) RNCP la (les) plus adaptée(s) au profil du demandeur

• Phase d'éligibilité scientifique / Commission intra-ED

Identifications des compétences attendues dans le dossier complet déposé

Validation d'au moins un tiers des compétences attendues

FD demande aux participants connectés s'ils souhaitent que ces nouvelles dispositions soient mises en place pour les prochains dossiers. Les 33 participants encore connecté répondent oui à l'unanimité.

Rapport d'activité annuels et de fin de contrat

Matthieu Leuillier annonce que le nouveau module rapport d'activité de SyGAL est actuellement en alpha test. Ce module permettra une saisie directe des rapports d'activités sur l'interface sans avoir besoin de téléverser des documents papier.

La mise en production de ce module est estimé à courant avril.

Les contrats régions étant pris en charge depuis septembre 2022 par la région, Matthieu demande aux établissements de revenir vers lui concernant la date de retour de ces documents administratifs afin d'avoir une estimation du délai de codage qu'ont les développeurs de SyGAL pour finaliser ce module.

Par ailleurs, Matthieu demande également aux écoles doctorales, quelle est le public cible de ces rapports d'activités.

Après retour et une courte discussion, l'ensemble des ED, hormis NH, souhaite que l'ensemble de leurs doctorants remplisse ce rapport.

II - Points d'étape et points d'échanges

Point Budget Formation Doctorale 2023

La convention de versement des dotations des établissements à la ComUE Normandie Université au titre de la formation doctorale est en cours de signature.

Cette convention pluriannuelle courant sur la durée de l'accréditation (2027), révisable à mi-parcours (2025), permettra de procéder à trois reversements par an des ED à destination des laboratoires. Les dotations seront calculées sur une base commune de 120 € par doctorant inscrit. En plus d'être clair, cette convention permet d'avoir une projection du budget pour le CED et les ED sur l'année n+1.

En ce qui concerne les budgets 2023 des Ecoles doctorales, elles ont été calculer sur la base de 5000€ par doctorant et de 150 € pour chaque primo inscription de l'année 2021-2022 et 250€ par soutenance sur l'année 2022 (voir tableau ci-dessous).

Indicateur des ED										
	nBISE	EGN	DN	NH	HSRT	NC	PSIME	MIIS	Total	
Inscription pour 2021-2022	356	74	110	328	286	170	373	206	1903	
Primo inscription 2021 - 2022	89	17	20	75	61	44	108	62	476	
Nb de soutenance en 2022	77	7	10	33	30	36	87	38	318	

Budget 2023 des ED										
	nBISE	EGN	DN	NH	HSRT	NC	PSIME	MIIS	Total	
Base :	5000	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	40 000 €	
Primo inscriptions :	150	13 350,00 €	2 550,00 €	3 000,00 €	11 250,00 €	9 150,00 €	6 600,00 €	16 200,00 €	9 300,00 €	71 400 €
Soutenances :	250	19 250,00 €	1 750,00 €	2 500,00 €	8 250,00 €	7 500,00 €	9 000,00 €	21 750,00 €	9 500,00 €	79 500 €
Somme :	37 600 €	9 300 €	10 500 €	24 500 €	21 650 €	20 600 €	42 950 €	23 800 €	190 900 €	
Mémoire : Budget 2022	33 600 €	9 000 €	11 600 €	23 100 €	22 800 €	20 500 €	33 500 €	22 600 €	176 700 €	
								Evolution / 2022 :	+ 8,04%	

La première vague des reversements des ED à destinations des laboratoires (1/3) aura lieu dès que la convention sera signée.

Demande de cotutelle pour un doctorant de droit (URN)

Contexte : La Cotutelle internationale de Doctorat permet à un doctorant dès la première année de thèse et pendant toute sa durée d'effectuer son travail de recherche sous la responsabilité de deux directeurs de thèse de deux établissements dans des pays différents. Ce statut favorise la mobilité des doctorants et la coopération scientifique ainsi que l'obtention d'un diplôme de doctorat cotutelle délivré par chacun des établissements.

Ce statut nécessite la signature d'une convention de cotutelle (droits et devoirs des parties, périodes de présence dans chacun des établissements, propriété intellectuelle, lieu de la soutenance, ...) au plus tard lors de la première année de thèse (Décision prise en CED NU, appliquée par les établissements d'inscription qui stipule que « la convention ne peut être signée que pendant la première année de doctorat dans les deux établissements »). En effet, cette période a été décidée car la convention doit couvrir l'ensemble de la durée de la thèse et non une période omettant son début.

Une direction de thèse de l'ED DN demande une dérogation à cette règle de la 1ère année pour un cas très particulier pour un de ses doctorants qui s'est inscrit au 3 janvier 2022 dont sa demande de cotutelle initial lui a été refusé car il présentait un autofinancement.

Cette demande de dérogation est demandée car ce statut de cotutelle est la condition sine qua non pour qu'il puisse accéder aux bases de données allemandes nécessaires à son sujet de thèse. Par ailleurs, le doctorant a maintenant obtenu un CD Etablissement depuis le 1er septembre 2022. Le décalage temporel est minimal et l'Université de Hanovre est toujours d'accords pour établir cette cotutelle. Par ailleurs, le fait qu'il soit considéré comme étant en deuxième année alors qu'il a commencé sa thèse en janvier la pénalise selon cette règle.

Ce cas de figure a posé plusieurs questions :

Est-ce que le conseil de l'ED pour émettre à titre exceptionnel des dérogations ? Proposition par NU à venir pour faire évoluer processus.

Quelle période est compté pour mettre en place la cotutelle ? (Mise en place en 1ere année / engagé lors de la 1ere année ?). Une administrative connecté nous soulève que la mise en place des dossiers (prise de contact négociation) peut être très long et qu'il est préférable de commencer avant l'inscription en thèse.

Devons-nous accepter une cotutelle avec un autofinancement ? en fin de thèse d'avenant ?

Est-ce que l'évolution d'une co-direction en cotutelle est possible en cours de doctorat ? (Cas de mobilité Erasmus+)

Mise à jour des RI des ED sur l'organisation des CSI

Suite à la publication de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, plusieurs éléments jalonnant le doctorat ont été complété/modifié notamment en ce qui concerne l'organisation du CSI qui se voit renforcée.

Les ED NC et HSRT ont présenté les modifications de leur règlement intérieur afin qu'il soit en adéquation avec la législation actuelle.

III – Questions diverses

Bruno Zanutini, directeur de l'ED MIIS, annonce qui suite à la démission de l'ensemble de la direction de l'ED, seul une candidature venant d'UCN a été reçue.

La démission sera effective au 31 mars, sans qu'aucune solution ne soit, pour le moment, trouvée pour le 1er avril.

L'ordre du jour étant épousé, la réunion s'est terminée à 16h36.